



ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023
BULLETIN D'INFORMATION DE JANVIER

Bonjour chers parents,

L'équipe-école se joint à moi pour vous offrir nos meilleurs vœux en cette nouvelle année et vous témoigner notre reconnaissance pour l'accompagnement quotidien de votre enfant dans son cheminement scolaire.

Merci de faire partie de notre belle et grande famille de l'école Alfred-DesRochers!

Santé et bonheur pour cette nouvelle année!

Bonne lecture,

Mélanie Custeau, Directrice

Émilie Labrecque, Directrice adjointe

DATES IMPORTANTES

9 janvier 2023 : Journée pédagogique. Le service de garde est ouvert.

10 janvier 2023 : Retour à l'école. Nous serons un jour 8.

PÉRIODE OFFICIELLE DE RÉINSCRIPTION POUR LE PRIMAIRE

La période de réinscription pour l'année 2023-2024 se tiendra du 30 janvier au 10 février 2023.*

Pour les élèves fréquentant déjà notre école, vous recevrez les directives de l'inscription en ligne, dans les prochaines semaines. L'inscription se fera sur le [portail Mozaïk](#). Il sera primordial de respecter les délais.

*** Il est important de vous réinscrire pendant cette période, car après celle-ci, la date d'inscription sera utilisée en cas de dépassement de la capacité d'accueil des écoles.**

Départ ou déménagement – Mozaïk Inscription

Même si votre enfant ne fréquentera pas une école du CSSRS en 2023-2024 (ex. : pour l'école secondaire), vous devez tout de même l'indiquer dans Mozaïk Inscription, lors de la période d'inscription. Voici la procédure :

1. Choisissez l'option Signaler le départ du CSS de la Région-de-Sherbrooke
2. Sélectionnez la raison : Inscription à l'école privée ou déménagement. Si vous inscrivez votre enfant dans une école privée, vous pouvez inscrire le nom de l'école privée sélectionnée dans les commentaires.

INSCRIPTION POUR LA MATERNELLE

Pour l'inscription en maternelle, celle-ci se fera en ligne (envoi des documents exigés par courriel à l'adresse : AlfredDesrochers@cssrs.gouv.qc.ca .

S'il vous est impossible de procéder à l'inscription en ligne, il sera aussi possible de prendre rendez-vous avec notre secrétaire. Le lien pour prendre rendez-vous sera disponible au mois de janvier sur le site :

- <https://cssrs.gouv.qc.ca/inscription/admission-et-inscription> ([onglet première inscription](#))

Documents requis:

1. [Demande d'admission et d'inscription 2023-2024](#);
2. [Formulaire Mieux connaître votre enfant – Maternelle 4 ans](#) (ce service n'est pas offert à notre école)
3. [Formulaire Mieux connaître votre enfant – Maternelle 5 ans](#)
4. L'original grand format du certificat de naissance, si vous vous présentez en personne, ou une copie numérisée de ce document, si vous optez pour le courriel;
5. Deux preuves de résidence reconnues par le MEQ ([voir la liste des pièces reconnues](#));
6. Documents pour des parents en situation de garde partagée.

*** Il est important de vous inscrire pendant cette période, car après celle-ci, la date d'inscription sera utilisée en cas de dépassement de la capacité d'accueil des écoles.**

GALA DES BRAVOS

La 22^e édition du Gala des Bravos aura lieu le 29 janvier prochain, à 13 h 30, au centre culturel de l'Université de Sherbrooke. Animé par Richard Turcotte, cet événement familial soulignera les réussites de toutes sortes des élèves, jeunes et adultes, du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke. Sous le thème « Les retrouvailles », le Gala des Bravos promet, une fois de plus, d'être touchant, inspirant et spectaculaire. Les personnes intéressées peuvent se procurer des billets gratuitement au centre culturel, le jour de l'événement.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – MESSAGE ET CALENDRIER DES RENCONTRES

Bonjour chers parents,

J'espère que vous avez passé un beau temps des Fêtes entouré de ceux et celles qui vous sont chers.

Au nom de tous les membres du conseil d'établissement (CÉ) de l'école Alfred-DesRochers, j'aimerais vous souhaiter une bonne et heureuse nouvelle année. C'est avec plaisir que je vous présente les membres du Conseil d'établissement 2022-2023. Bien que les dernières années aient été un peu bousculées en raison des nombreux défis occasionnés par la COVID, le CÉ continue d'analyser consciencieusement les dossiers afin de prendre des décisions dans le meilleur intérêt de tous. J'aimerais rappeler que la mission de la direction, des enseignants, du personnel de soutien, des professionnels, des bénévoles et des membres du CÉ est la même : travailler ensemble pour assurer une instruction de qualité à nos enfants dans un environnement qui fait la promotion des règles de vie exemplaire et de saines habitudes de vie.

En ce sens, nous sommes toujours ouverts à recevoir vos suggestions et commentaires pour apporter des améliorations dans chacun de ces volets. N'hésitez jamais à communiquer avec moi ou à discuter avec un membre du CÉ.

Maintenant, cap sur 2023!

Isabelle Grenier

Présidente du conseil d'établissement de l'école Alfred-DesRochers



Nous vous invitons à visiter la section pour découvrir les ressources: <https://cssrs.gouv.qc.ca/services/aux-eleves/saines-habitudes-de-vie/>

RAPPEL INFO-NEIGE

Mode veille

Chaque jour, le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSSRS) reçoit et analyse des prévisions météorologiques spécialisées et ciblées pour la région permettant d'évaluer les conditions à venir d'heure en heure. Cette analyse permet au CSSRS de passer en mode veille la journée précédant une condition météorologique difficile, si nécessaire. Cette veille est publiée sur la [page Facebook](#) ainsi que sur le [site du CSSRS](#).

Le jour même

Avant 5 h le matin, lorsque les conditions climatiques l'exigent, le Service des ressources financières et du transport scolaire (SRFTS) collecte les données et parcourt les routes sur le territoire du CSSRS afin de prendre la décision quant à la suspension ou non des cours et du transport scolaire.

Cette opération se fait en tenant compte de différentes sources météorologiques et en collaboration avec plusieurs intervenants :

- la direction du SRFTS;
- le régisseur (évaluation des routes);
- les transporteurs scolaires;
- les autres centres de services scolaires de l'Estrie;
- la Commission scolaire Eastern Townships;
- la Société de transport de Sherbrooke (STS);
- les responsables du déneigement municipal et provincial.

Prise de décision

La direction du SRFTS communique les observations, avant 6 h, à la Direction générale pour la prise de décision. Cette dernière tient autant compte des élèves à transporter que des élèves qui doivent se rendre à l'école à pied. De nombreuses personnes participent à l'analyse et à la prise de décision, mais considérant le vaste territoire du CSSRS et ses particularités urbaines et rurales, il est possible que la décision ne reflète pas la réalité de l'environnement de chacun de ses 47 établissements.

Où et quand trouver l'information?

Dès que possible, entre 6 h et 6 h 30, le CSSRS annonce s'il y a suspension des cours et du transport scolaire. Dans le cas de la suspension des cours et du transport scolaire, l'information se trouve sur les comptes [Facebook](#) et [Twitter](#) ainsi que sur la boîte vocale du CSSRS. Une alerte rouge apparaît également en haut du site du CSSRS. Les médias régionaux sont également informés simultanément.